



## 2e e?tat des lieux de sortie demandé par le propriétaire

-----  
Par guering

Au décès de mon oncle, je suis devenu responsable d'un appartement qu'il avait en location, que j'ai fait vider.

J'ai pris rendez-vous avec le propriétaire et sur place je lui ai remis clés et badges d'accès, et nous avons ensemble rédigé et signé tous deux un État des lieux de sortie, qu'il a scanné et m'a transmis par mail le jour même lundi 23 octobre 2023.

Puis ce propriétaire, trouvant sans doute que l'appartement était dégradé, ce qui est bien mentionné dans l'État des lieux, a contacté un huissier de justice qui m'a envoyé une lettre RAR ainsi rédigée : "Monsieur X en sa qualité de propriétaire vous invite à vous présenter afin de dresser un État des lieux de sortie le lundi 6 novembre (adresse, heure) avec la participation d'un commissaire de justice. En cas d'absence, l'État des lieux s'imposera aux parties."

Quels sont mes droits et que me conseillez-vous de faire ?

Merci d'avance pour vos conseils.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

Envoyez votre état des lieux à l'huissier, c'est celui fait entre vous qui est valide.

-----  
Par janus2

Bonjour,

Vous devez répondre à l'huissier par LRAR que l'état des lieux a déjà été fait contradictoirement et signé des 2 parties. A moins, bien sur, que cela vous intéresse que le nouvel état des lieux par huissier soit fait...

-----  
Par guering

Merci beaucoup pour votre aide qui a été très efficace, j'ai ainsi pu faire droit à ma demande !!!

-----  
Par yapasdequoi

Tant mieux ! Merci pour ces bonnes nouvelles.